

LA TRAME ACTIVE ET LUDO-SPORTIVE TERRITORIALE 2021



plaine
commune

GRAND PARIS

Aubervilliers Epinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

L'INSTITUT
PARIS
REGION

IRDS

INSTITUT RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DU SPORT

- DÉLÉGATION À LA STRATÉGIE TERRITORIALE
- MISSION JOP 2024





SOMMAIRE

CONTEXTE ET ENJEUX
DE L'ÉTUDE

DIAGNOSTIC

LE SCHEMA D'INTENTION
DE LA TRAME

LES PRECONISATIONS
D'AMENAGEMENT



CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ÉTUDE

Réalisée de décembre 2019 à mars 2021 par l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS - Institut Paris Région) avec la participation de Gérard Baslé (sociologue et programmiste en équipements sportifs) et sous la direction de la Délégation à la stratégie territoriale et de la Mission JOP 2024, la trame active, ludique et sportive territoriale vise à **promouvoir la pratique physique et sportive dans l'espace public, qu'il s'agisse de pratique organisée ou de pratique libre et avec une attention particulière portée vers les publics éloignés de l'activité physique.**

Cette étude prend place dans un contexte en effervescence autour des enjeux d'activité physique et sportive du fait de l'accueil prochain des Jeux olympiques et

paralympiques 2024. Elle traduit la volonté de Plaine Commune **d'inscrire les futurs Jeux 2024 comme un héritage pour l'ensemble des habitants et des villes du territoire.** Cette étude fait également écho aux **réflexions actuellement portées au sein de l'EPT sur la couverture du territoire en équipements sportifs et sur les enjeux du transfert de certains de ces équipements** de l'échelon communal à l'échelon territorial. Enfin, cette étude questionne pleinement les **problématiques de santé publique actuelles liées au manque d'activité physique**, renforcées par le contexte sanitaire du COVID, qui invitent les territoires à repenser leur offre sportive notamment en faveur des publics les plus éloignés.

La conduite de cette étude s'est structurée autour de trois grandes étapes : diagnostic des pratiques et des pratiquants, mise à jour de la trame existante et de la trame cible à l'échelle de l'EPT et définition de préconisations d'aménagement pour concrétiser la trame aux horizons 2024 et 2030.

La trame active, ludique et sportive territoriale promeut **une approche novatrice inscrivant l'activité physique et sportive au cœur du développement urbain**. Elle s'appuie sur la forte dynamique de projets du territoire afin de mettre la complémentarité entre espaces publics et équipements au centre de la réflexion. Elle s'articule à ce titre autour de quatre notions fondamentales : la « **sportivisation** » de la ville via son utilisation comme support d'activité physique et sportive, le **sport-santé** entendu comme la capacité du sport à prévenir en amont les problèmes de santé liés au sédentarisme de nos modes de vie et la prise en compte des **enjeux de saisonnalité et de sécurité des pratiques** comme réflexions préalables à tout projet d'aménagement d'espace public.



DÉFINITION DU CONCEPT DE TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE ET DIAGNOSTIC DES PRATIQUES ET DES PRATIQUANTS

ELABORATION DU SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME À L'ÉCHELLE DE PLAINE COMMUNE

FORMULATION DE PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR DES ESPACES PUBLICS FAVORABLES À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE



LE DIAGNOSTIC

Un contexte local peu favorable à l'activité physique et sportive

Des équipements sportifs en nombre insuffisant

Le territoire de Plaine Commune est très fortement carencé en équipements sportifs. Avec environ 630 équipements pour une population dépassant les 440 000 habitants en 2018, il présente un **ratio de 15 équipements pour 10 000 habitants** contre 29 pour 10 000 à l'échelle régionale et 47 pour 10 000 à l'échelle de la France métropolitaine. Toute chose égale par ailleurs, il **faudrait que le territoire double son nombre d'équipements afin d'atteindre le niveau régional. Or, la très forte croissance démographique attendue à l'horizon 2030¹ et les faibles disponibilités foncières et financières ne laissent pas présager un rattrapage à moyen/long terme.**

1. + 100 000 habitants à l'horizon 2030 selon les prévisions établies dans le PLUI approuvé en février 2020

Un environnement urbain globalement déqualifié

Le territoire de Plaine Commune fait face à un environnement urbain globalement peu propice à l'activité physique et sportive en extérieur. Il présente en effet **nombreuses infrastructures de transports lourds qui sont tout autant sources de coupures urbaines pour les cheminements (piétons et cyclables notamment) que de pollutions sonores et atmosphériques.** En outre, Le territoire est **fortement carencé en espaces verts sur certains secteurs.** Ces espaces de proximité, supports privilégiés des activités physiques et sportives de plein air, sont d'autant plus essentiels dans le tissu urbain dense du territoire que les grands parcs et jardins sont perçus par les habitants comme éloignés et peu accessibles (parc G. Valbon, parc départemental de L'Île-Saint-Denis...). **Enfin, les espaces publics de qualité sont insuffisamment présents sur le territoire, ce qui entraîne une utilisation intense de ces derniers et des conflits d'usages importants.**

Des inégalités de pratique et des demandes qui évoluent

Une part importante d'« éloignés du sport »

Le territoire de Plaine Commune se caractérise par des **niveaux de pratique sportive beaucoup plus faibles que ceux observés aux échelles départementale et régionale.** En effet, 53 % des habitants du territoire de 15 ans et plus déclarent avoir une pratique sportive régulière contre 57 % à l'échelle de la Seine-Saint-Denis et plus de 60 % au niveau métropolitain ou régional.



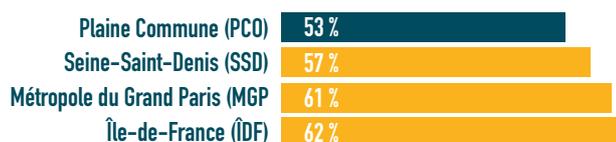
Dans le même temps, Plaine Commune compte une **part très importante de « non-pratiquants »** : près d'un quart des habitants de 15 ans et plus ne pratique aucune activité physique contre 14 % aux échelles métropolitaines et régionales. Bien que toutes les couches de la population soient concernées, **les femmes, les classes populaires et les personnes âgées constituent des publics sensibles car particulièrement éloignés de l'activité physique.**

Des attentes et des modes de pratique qui se diversifient

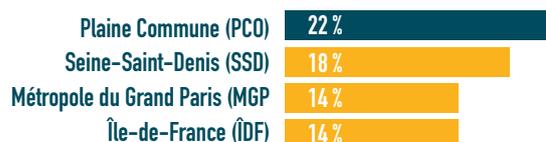
L'activité physique sur le territoire de Plaine Commune est aujourd'hui **principalement réalisée à proximité du domicile, dans l'espace public et en soirée.** L'accélération des modes de vie observée depuis plusieurs décennies a en effet fait émerger une diversification des modes de pratiques et des attentes nouvelles autour de l'activité physique et sportive. **La recherche de faibles contraintes et d'une plus grande souplesse d'usage tend à favoriser le développement d'une pratique auto-organisée** s'inscrivant en complément

ou en remplacement des pratiques encadrées en club. Cette pratique auto-organisée apporte une réponse à plusieurs freins au développement de l'activité physique. Elle permet de **s'affranchir des impératifs de temps et d'horaires (« je pratique quand je veux et le temps que je veux »), de pratiquer seul ou en groupe sans objectif de performance établi et à un coût moindre** en profitant notamment de l'essor des outils numériques et des réseaux sociaux.

Le développement de la pratique auto-organisée constitue le **terreau de la montée en puissance de nouvelles offres sportives** venant compléter l'offre traditionnelle en équipements sportifs proposée par les collectivités. On constate ainsi, depuis les années 2000, **l'émergence d'une offre privée qui s'accroît rapidement et qui se diversifie** pour répondre à des demandes de plus en plus spécifiques. En parallèle, on assiste également à une **« sportivisation » de la ville et de ses usages : l'espace public devient le support d'activités physiques et sportives multiples.** La crise sanitaire du COVID souligne l'importance du rôle de ces espaces publics comme supports d'activités physiques et sportives de plein air.



Pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)



Les non pratiquants de 15 ans et + (aucune activité sportive)

Source : IRDS, enquête sur les pratiques sportives des Franciliens

LE SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME

Une trame intégratrice de la dynamique de projets du territoire

Une trame aux dimensions multiples

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive territoriale **intègre et conforte les schémas et plans d'ores-et-déjà mis en œuvre par Plaine Commune sur ses politiques sectorielles**. Construit à partir du croisement entre les projets (ZAC, NPNRU, franchissements, créations ou réhabilitations d'espaces publics, etc.) et les trames (Trame verte et bleue, Plan Vélo, Plan Marche...) qui structurent le territoire, **il ne vient pas s'ajouter aux actions déjà mises en œuvre par Plaine Commune mais vise au contraire à accompagner ces dernières en favorisant la prise en compte des enjeux d'activités physiques et sportives dans leur déploiement opérationnel**.

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive territoriale repose sur plusieurs principes clés :

- Une **trame partagée** dirigée à la fois vers la pratique encadrée et la pratique auto-organisée.
- Une **trame animée et attractive** adaptée à la pratique des sportifs aguerris mais également des « pas ou peu sportifs ».
- Une **trame axée sur la recherche d'une qualité paysagère et sur la nature** comme priorités de la pratique.
- Une **trame prenant en compte les différents niveaux d'échelle de la pratique** entre pratique de proximité, pratique d'échelle moyenne et pratique de grande échelle.

Des attracteurs et des liaisons qui structurent le territoire

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive territoriale repose sur l'identification de **pôles majeurs d'attraction** du territoire et qui justifient son tracé. Ces attracteurs sont **de différentes natures** : équipements sportifs, culturels, de santé ou d'enseignement, espaces de nature, espaces dédiés à l'agriculture urbaine, éléments patrimoniaux, gares... Ils qualifient la trame selon leur identité et appellent pour chacun d'entre eux des **réflexions circonstanciées quant à leurs modalités de mise en valeur**.

Ces attracteurs sont reliés entre eux par des **liaisons et itinéraires qui irriguent l'ensemble du territoire** et qui sont porteurs des principes d'itinérances et de mobilités actives. Les points de croisement entre ces liaisons présentent des enjeux particulièrement forts dans la mesure où ils sont les garants de la structuration et de la continuité de la trame à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Une trame à l'échelle de l'ensemble du territoire de Plaine Commune

Des axes majeurs et complémentaires interconnectés

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive territoriale s'étend sur **plus de 110 km**. Il s'articule autour de **trois axes majeurs qui constituent la colonne vertébrale de la trame** et la structurent à l'échelle de Plaine Commune :

- **L'axe Seine/Canal** : l'axe géographique reprenant les voies d'eau et les berges, mêlant fonctions logistiques et industrielles, mobilités douces du quotidien et loisirs dans une double trame sur la Seine avec les 2 bras du fleuve.
- **L'axe des JOP 2024** : l'axe héritage, du Village des athlètes au Village des médias en passant par le cœur des Jeux (Stade et CAO) et le parc Valbon.
- **L'axe Nord-Sud** : plus prospectif, ce dernier représente le cardo, de Paris vers le Nord, allant par la rue Montmartre vers la basilique de Saint-Denis jusqu'à la butte Pinson.

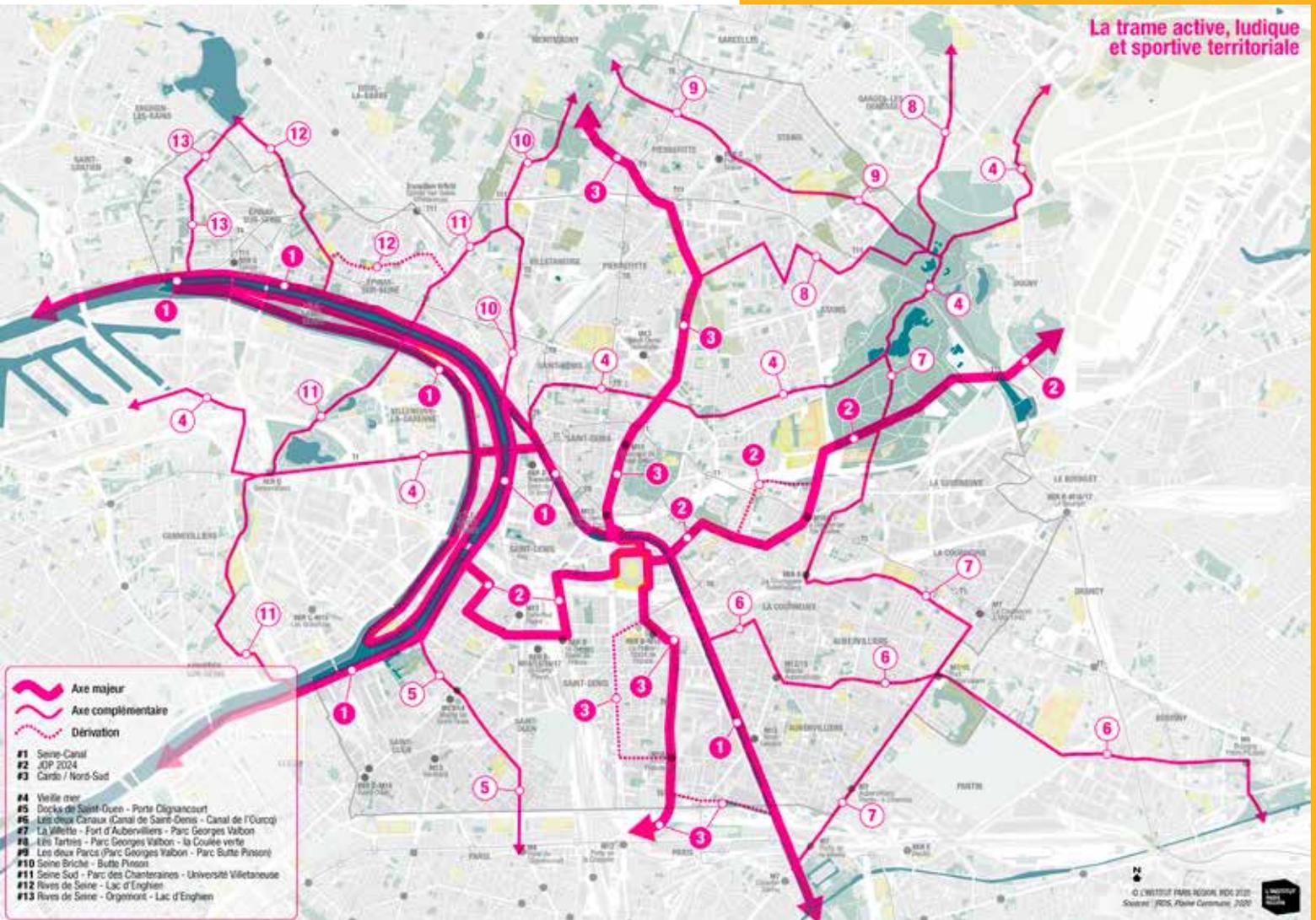
Par ailleurs, **dix axes complémentaires irriguent l'ensemble du territoire** à partir des axes majeurs. Ces axes complémentaires se divisent en deux groupes :

- **Au Sud de l'axe JOP** : dans la partie dense du territoire au contact des grands projets urbains (les entrées dans Paris, les grandes ZAC, les gares etc.).
- **Au Nord de l'axe JOP**, en secteur plus ouvert, au contact de la trame verte et bleue, de chemins de randonnées existants, les cités-jardins et parcs, avec des enjeux écologiques qui reformulent aujourd'hui les éléments de pertinence des projets (agriculture urbaine...).



SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

(version mars 2021, Plaine Commune / IRDS)



LE SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME

Des réalités urbaines et des dynamiques de projets diversifiées

Les axes majeurs et complémentaires qui composent l'ossature de la trame s'inscrivent dans des réalités urbaines et de projets différentes selon leur localisation.

Leur mise en relief s'appuie sur trois dimensions :

- La **temporalité** : les axes tels qu'ils sont dessinés aujourd'hui ne laissent pas présager d'un tracé précis. Aujourd'hui, ce sont des principes s'appuyant notamment sur les projets d'aménagement à plus ou moins long terme. Ces projets n'ont pas tous la même temporalité de réalisation. En fonction de ces échéances, mais aussi de la composition urbaine de ces projets, il sera plus ou moins aisé d'intégrer la trame active, ludique et sportive dans les aménagements futurs.
- La notion de **santé et environnement** : ces tracés présentent des connections potentielles plus ou moins fortes avec :
 - **des publics éloignés de la pratique** (quartiers NPNRU par exemple) ;
 - **des établissements médico sociaux ou de santé** (hôpitaux, maisons de la santé etc.) ;
 - **des projets qui comprennent la création et/ou la requalification d'espaces publics plus généreux et accueillants**, pour des usages partagés dans des espaces particulièrement contraints au départ ;
 - **des projets qui peuvent intégrer une dimension nutrition/diététique, agriculture urbaine et circuits courts et immatériels et paysages**. Ces tracés présentent des interactions fortes avec un patrimoine remarquable constituant une **mosaïque de cadres de vie** où peut se lire notamment une histoire riche de l'urbanisme, du patrimoine industriel, etc., ou bien une **qualité paysagère particulière**, un environnement « naturel » propre à favoriser une pratique de plein air ;
 - **des approches touristiques sur de multiples facettes**, de son histoire agricole et maraîchère en passant par le street-art et les cultures urbaines.

L'application de ces clés de lecture permet de classer les axes de la trame selon deux typologies : ceux relevant des **dimensions santé/environnement** et ceux relevant des **dimensions patrimoines/paysages**. Cette classification, qui permet d'orienter la déclinaison opérationnelle de chacun des axes concernés, n'est pas étanche : chaque axe peut dans sa longueur de parcours passer d'une typologie à l'autre selon la réalité de terrain. Par ailleurs cette mise en relief des axes ne présage pas de l'importance de chacun et du travail qui sera mené avec les communes qui souhaiteront affiner sur leur territoire l'intégration de la trame.

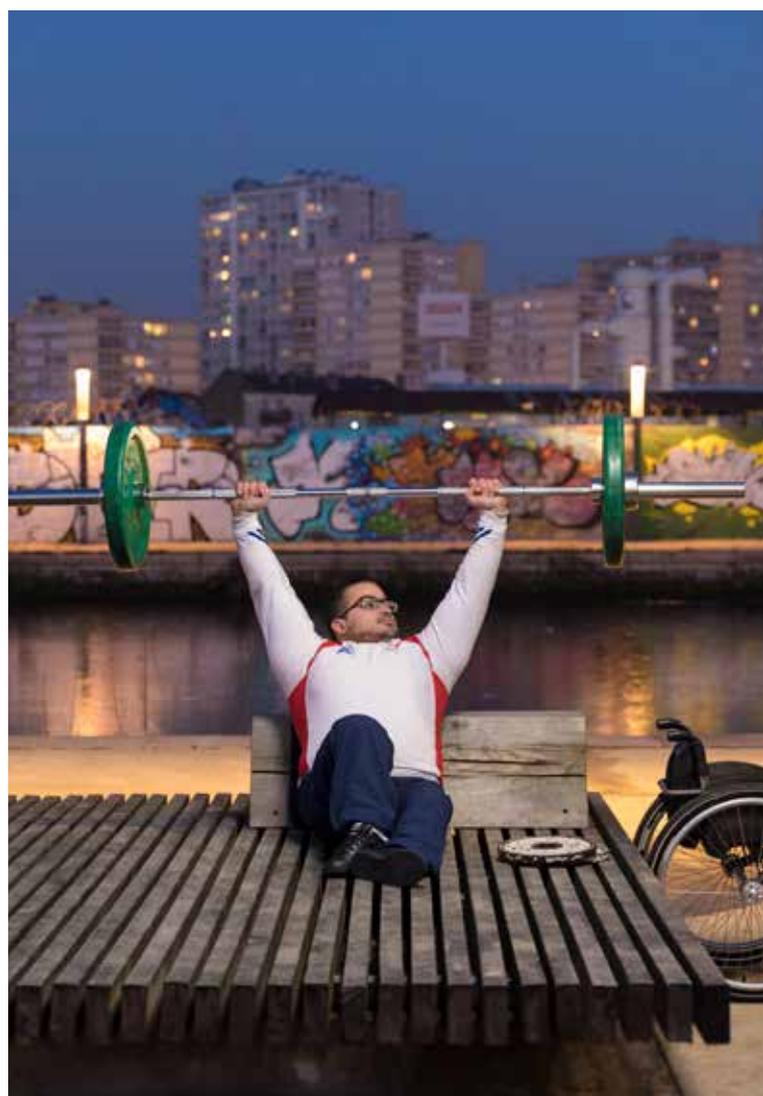
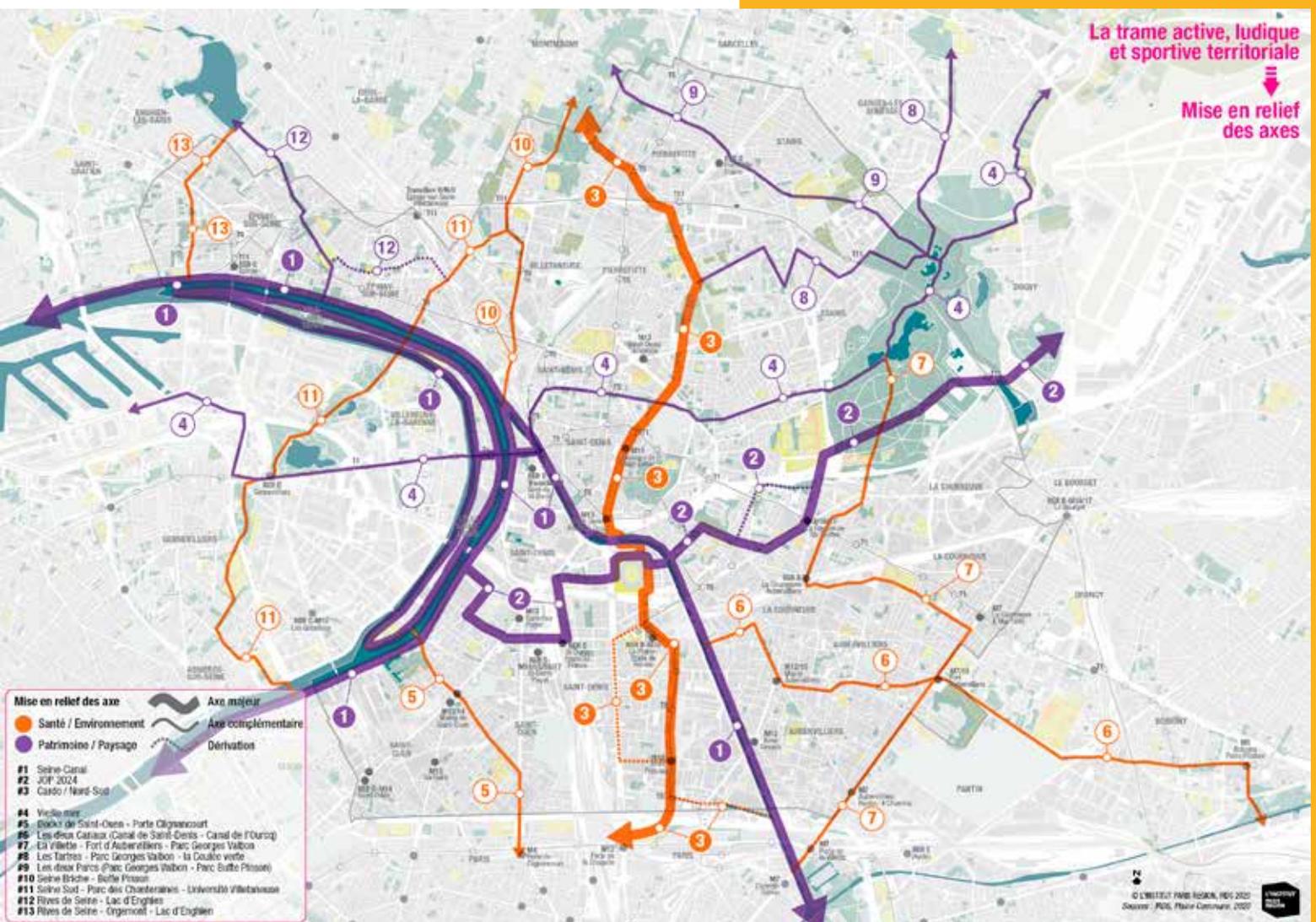




SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE MIS EN RELIEF

(version mars 2021, Plaine Commune / IRDS)



LES PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT



Une réponse au cas par cas

Proposer une offre novatrice pour relier et compléter l'existant

Les espaces publics de Plaine Commune compte d'ores-et-déjà de nombreux aménagements destinés à favoriser directement ou indirectement l'activité physique, qu'il s'agisse d'aménagements dédiés aux mobilités douces (réseau cyclable et piéton, coulées vertes...), d'aires ludo-sportives (city-stades, street workout, parcours de santé, etc.) ou d'espaces de jeux destinés aux enfants. Par ailleurs, de nombreux espaces publics n'ayant pas pour vocation initiale la pratique physique et sportive font aujourd'hui l'objet d'appropriations spontanées, qu'il s'agisse de mobilier urbain (sports de glisse, parkour...) ou d'espaces verts et espaces libres (sports « doux », étirements, jeux de balle...).

Au travers de la trame active, ludique et sportive, il s'agit de compléter et de relier l'existant par le biais de préconisations d'aménagement qui reposent sur une **approche nouvelle et novatrice sortant des réponses standardisées sur « catalogue »** et qui visent à proposer des **spots diversifiés adaptés à la diversité des pratiques et des pratiquants**, avec un focus particulier sur l'attrait des « non pratiquants », des **conditions nouvelles de pratique adaptées à leur environnement** (paysage, conditions climatiques, etc.) et une **complémentarité entre offre en accès libre sur l'espace public et offre équipementière**.

Proposer une réponse du local au global

La trame active, ludique et sportive traverse des territoires présentant des morphologies et des fonctions urbaines diversifiées. Elle s'appuie pour ce faire sur une armature de projets qui répondent pour chacun d'entre eux à des objectifs et à des injonctions spécifiques en fonction des besoins et des demandes locales.

Dans cette optique, les préconisations d'aménagement destinées à donner corps à la trame ne constituent

pas une « solution miracle » : il s'agit de clés de lecture qui doivent être adaptées à chaque projet en fonction du contexte et de la réalité de terrain. Elles appellent donc au développement de **solutions innovantes et co-construites avec les acteurs et habitants du territoire qui permettent de répondre aux demandes locales tout en s'inscrivant dans une complémentarité d'ensemble à l'échelle de Plaine Commune.**

DES PRÉCONISATIONS À INTÉGRER À TOUTES LES ÉTAPES DE LA CONCEPTION DU PROJET

EN AMONT DE LA PROGRAMMATION

La promotion des activités physiques et sportives nécessite d'intégrer en amont de la programmation trois clés de lecture qui doivent être travaillées avec les villes et les partenaires du projet afin d'être largement partagées et appropriées par l'ensemble des parties prenantes.

1

Favoriser l'émergence et le renforcement d'une vision commune sur :

- La place accordée aux enjeux d'activité physique et sportive au moment du choix des priorités du projet.
- Les modalités de gestion et d'entretien sur le long terme des espaces créés, souvent hybrides.

2

Garantir la complémentarité entre l'offre en équipements et l'offre en accès libre en :

- Recherchant les effets de parvis en lien avec les attracteurs du territoire.
- Proposant une offre en accès libre qui complète l'offre équipementière.
- Ouvrant certaines parties d'équipements à la pratique libre (cours d'école, douches et vestiaires de gymnases, lieux de stockage de matériel, etc.).
- Favorisant l'utilisation des espaces extérieurs pour les pratiques organisées.

3

Prévoir les conditions de l'encadrement de la pratique libre et de l'animation des espaces publics par :

- La présence, ponctuelle ou continue, d'animateurs (entraîneurs qualifiés, médiateurs...) à même d'accompagner le retour à l'activité physique des « éloignés du sport ».
- Le développement d'un écosystème de services autour de l'activité physique.

AU NIVEAU PROGRAMMATIQUE

Dans la continuité des clés de lecture exposées précédemment, le déploiement opérationnel de projets d'espaces publics intégrant les enjeux d'activités physiques et sportives requiert de travailler sur quatre volets avec les maitrises d'œuvre.

1

Garantir la qualité d'usage de l'espace public en :

- Portant une attention spécifique sur le choix du revêtement, qui favorisera certaines pratiques ou compliquera au contraire leur développement.
- Pensant les choix en matière de mobilier urbain en termes de réversibilité, d'évolutivité et de diversité des usages, des usagers et des conditions de pratique.
- Intégrant les conditions météorologiques, la temporalité et la saisonnalité des pratiques dans le design des aménagements.
- Favorisant l'appropriation, l'évolutivité et réversibilité des espaces : ne pas « suréquiper » l'espace public.
- Créant une ambiance et une scénographie autour du sport en lien avec la démarche « Territoire de la Culture et de la Création » notamment.

3

Prendre en compte et respecter le cadre environnant, ce qui revient à :

- Privilégier le rapport à la nature et au patrimoine et limiter la minéralisation des espaces.
- Questionner les nuisances et le lien avec le voisinage.
- Jouer avec la topographie, les rythmes et les différences de niveaux.

2

Intégrer les enjeux de santé publique en :

- Localisant les aménagements de manière à limiter l'exposition à un air pollué.
- Prévoyant les conditions d'une pratique saine (hydratation, diététique...).
- Garantissant des conditions de pratiques optimales via le développement d'un accompagnement (coachs, animateurs...) et de services dédiés (ateliers de réparation, de location ou de stockage de matériels, animateurs...).

4

Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants en :

- Veillant au bon accès des espaces afin de limiter les phénomènes de privatisation ou de dégradation, générateurs d'un sentiment d'insécurité.
- Encadrant les différentiels de vitesse générés par la diversité des pratiques.
- Anticipant en amont les pratiques à risque ou transgressives pouvant apparaître spontanément.
- S'inscrivant dans le traitement général des risques dans l'espace public (éclairage, signalétique...).



